

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 4 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Pierre OSER.

**Avaient donné pouvoir :** Messieurs Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Jacques ALEXANDRE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 27 juin	Le 27 juin	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Pierre VALLAT est désigné.

### **2019-05-25 Contrat de développement Métropolitain Nord Franche Comté**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

De manière à soutenir le dynamisme des plus grands pôles urbains de Bourgogne-Franche-Comté et à les épauler dans leurs charges de centralité, la Région a choisi de les accompagner dans leurs projets au travers de contrats de développement métropolitains. Dans ce cadre, la Région a décidé d'élaborer un contrat métropolitain avec Dijon et trois contrats de développement métropolitain avec Besançon, la Communauté Urbaine du Creusot – Montceau et le Pôle Nord Franche Comté en s'appuyant sur leurs diagnostics de territoire.

Les logiques de soutien intègrent les principes régissant la contractualisation territoriale via la politique de cohésion territoriale, qui reste le cadre général pour la majorité des territoires pour la période 2018 – 2020.

Ces principes et orientations sont inclus dans la délibération adoptée lors de l'Assemblée plénière des 29 et 30 juin 2017 à savoir :

- organiser la réciprocité pour faire de la diversité des territoires une force pour la région ;
- s'ouvrir sur l'extérieur et construire des alliances
- entrer résolument dans l'ère des transitions.

### **DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION**

Entre 2018 et 2020, dans le cadre d'un contrat de développement métropolitain, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagnera 49 projets sur le territoire du Pôle métropolitain du Nord Franche-Comté pour un montant d'accompagnement de 35 millions d'euros dont 7,988 millions d'euros au titre du volet Cap Territoire.

L'ambition de la Région est triple :

- soutenir le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté dans ses projets afin qu'il puisse renforcer son attractivité et son rayonnement ;
- manifester la volonté de la Région de développer les coopérations entre territoires afin de favoriser à la fois le développement et la cohésion du territoire régional ;
- donner la priorité à des investissements structurants pour construire la région de demain.

La Région confirme ainsi sa place de premier investisseur public local en Bourgogne-Franche-Comté.

Les projets soutenus concernent le développement de l'attractivité, le tourisme, le développement durable et la transition écologique et énergétique, l'enseignement supérieur et la recherche, le soutien aux filières économiques stratégiques, les grands équipements structurants et la culture. Ils permettront d'accompagner le pôle dans sa structuration et de renforcer le rayonnement, national et international, du Pôle Métropolitain Nord Franche Comté et de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ces projets s'inscrivent dans la stratégie de mandat de la Région, qui a été définie en 2016 après une large concertation.

Dans le cadre de cette stratégie de mandat, la Région s'est fixé trois priorités :

- Renforcer notre économie et favoriser la création d'emploi, en aidant les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin et à innover, grâce au soutien accordé à l'enseignement supérieur et à la recherche, les aider à exporter et à monter en gamme, en accompagnant nos filières stratégiques.
- Accélérer la transition écologique et énergétique et lutter contre le changement climatique grâce au développement des énergies renouvelables, à la protection de la biodiversité, à la promotion des moyens de transports décarbonés et des mobilités douces, à la rénovation énergétique des logements, à la promotion d'une alimentation durable, locale, et saine.
- Oeuvrer pour la construction d'une société plus fraternelle et plus solidaire grâce au soutien accordé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à la mise en place d'une tarification solidaire dans les transports, au soutien accordé au sport et au mouvement sportif, à la place accordée à la culture et aux arts, à un aménagement équilibré du territoire, aux actions menées pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre des enjeux identifiés au titre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », la Région Bourgogne-Franche-Comté favorise ainsi la mise en réseau et la coopération au sein de l'arc métropolitain reliant le Creusot-Montceau à l'aire urbaine Nord Franche-Comté, en passant par Dijon et Besançon.

En apportant son soutien aux projets ambitieux portés par le Pôle Métropolitain Nord Franche-



Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté apporte une contribution majeure à la dynamique de cet arc métropolitain et au développement de notre territoire.

### **OBJET DE LA CONTRACTUALISATION**

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle Nord Franche-Comté se sont rapprochés pour construire ce contrat de développement métropolitain, en recherchant précisément les projets qui seront soutenus et qui constitueront donc l'objet de ce contrat.

Les 150 propositions issues de la stratégie élaborée par le Pôle en mai « Le Nord Franche-Comté, l'affirmation d'un pôle moteur », ont ainsi été instruites par la Région en particulier au regard des priorités de sa mandature rappelées plus haut ainsi que la prise en compte dans l'appui aux fonctions métropolitaines, et dans la mise en œuvre de nouvelles alliances territoriales correspondant notamment aux objectifs du SRADDET « ICI 2050 » à savoir :

- Orientation 4 : S'appuyer sur les fonctions métropolitaines pour faire rayonner la région
- Orientation 5 : Renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne-Franche-Comté au niveau national et international
- Orientation 3 : Accompagner les territoires dans des relations de réciprocité

Il a été également tenu compte-tenu des projets s'inscrivant dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Territoire d'innovation » pour lequel le territoire a déposé une candidature en date du 26 avril 2019 ainsi que la cohérence avec le dispositif Territoire d'Industrie pour lequel le Pôle Nord Franche Comté a été labellisé.

### **MODALITÉS DE SOUTIEN DE LA RÉGION ET ENVELOPPE FINANCIÈRE**

Les modalités de soutien des actions au titre du contrat de développement métropolitain sont reprises dans les différentes fiches action en annexe 3. L'accompagnement global est synthétisé dans un tableau figurant en annexe 2.

Ce soutien représente un engagement global de 35 millions d'euros intégrant 7,988 millions d'euros correspondant à l'enveloppe territoriale du contrat dans le prolongement de la délibération du 30 juin 2017.

L'accompagnement régional se fera majoritairement dans le cadre de projets d'investissement pour lesquels il conviendra de respecter les critères d'éco conditionnalité régionaux repris en annexe 4.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver le contrat de développement métropolitain Nord Franche-Comté**
- **d'autoriser le Président à signer le contrat de développement métropolitain pour la Communauté de Communes du Sud Territoire.**

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 090-249000241-20190704-2019\_05\_25-DE

*Annexes : Projet de contrat de développement métropolitain*

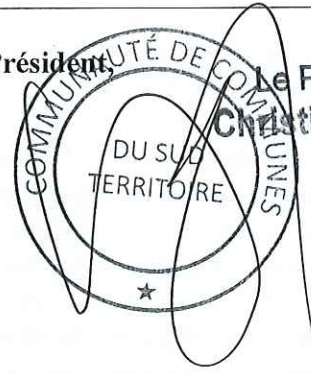
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Et publication ou notification le 10 JUL. 2019**

Le Président,

  
Le Président  
DU SUD  
TERRITOIRE  
Christian RAYOT  
★

Le Président,

  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU SUD  
TERRITOIRE  
★

Le Président  
Christian RAYOT



**PÔLE  
MÉTROPOLITAIN**  
NORD FRANCHE-COMTÉ

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 090-249000241-20190704-2019\_05\_25-DE

**BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN  
DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTÉ**

**ENTRE d'une part :**

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, dûment habilitée par délibération du Conseil régional, en date du 28 juin 2019,

**ET d'autre part :**

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, représenté par son Président, Monsieur Charles DEMOUGE, dûment habilité par délibération du Comité métropolitain, en date du 5 juillet 2019,

Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par son Président, Monsieur Charles DEMOUGE, dûment habilité par délibération du Conseil d'agglomération, en date du 11 juillet 2019,

Le Grand Belfort, représenté par son Président, Monsieur Damien MESLOT, dûment habilité par délibération du Conseil d'agglomération, en date du 20 juin 2019,

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, représentée par son Président, Monsieur Fernand BURKHALTER, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire, en date du 4 juillet 2019,

La Communauté de Communes du Sud Territoire, représentée par son Président, Monsieur Christian RAYOT, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire, en date du 4 juillet 2019,

La Communauté de Communes des Vosges du Sud, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019.



**pays  
d'Héricourt**  
communautés de communes

**GRAND  
BELFORT** **B**

**IM** **pays de  
Montbéliard**  
AGGLOMÉRATION

**SUD  
TERRITOIRE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## Préambule

En soutenant les projets ambitieux portés par le Nord Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté contribue très significativement à la dynamique de l'arc métropolitain régional et au développement de notre territoire. La Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre notamment des orientations proposées par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », favorise en effet la mise en réseau et la coopération au sein de l'arc métropolitain, reliant l'aire urbaine Nord Franche-Comté au Creusot-Montceau, en passant par Besançon et Dijon.

Entre 2018 et 2020, sur la base de ce contrat de développement métropolitain, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagnera ainsi 49 projets sur le territoire du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté pour un montant de 35 022 700 euros.

Ce contrat matérialise la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de soutenir les moteurs de l'économie régionale, en investissant dans les grands équipements structurants : enseignement supérieur-recherche-innovation, développement économique, transition écologique et énergétique, numérique, santé, culture, sport.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne Franche Comté souhaite contractualiser au titre de ses compétences régionales, au travers d'un contrat de développement métropolitain intégrant sa politique de cohésion territoriale, qui prévoit des contrats Cap territoire pour la période 2018-2020.

## Les éléments stratégiques régionaux

Ces projets s'inscrivent naturellement dans la stratégie de mandat de la Région qui a été définie en 2016 après une large concertation. Dans le cadre de cette stratégie de mandat, la Région s'est fixé trois priorités :

- **Renforcer notre économie et favoriser la création d'emplois**, en aidant les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin et à innover, grâce au soutien accordé à l'enseignement supérieur et à la recherche, les aider à exporter et à monter en gamme, en accompagnant nos filières stratégiques. Favoriser la création d'emploi suppose de mettre en place une politique d'accueil de nouveaux actifs et de renforcer l'attractivité de la Région.
- **Accélérer la transition écologique et énergétique et lutter contre le changement climatique** grâce à la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain, au développement des énergies renouvelables, à la protection de la biodiversité, à la promotion des moyens de transports décarbonés et des mobilités douces, à la rénovation énergétique des logements, à la promotion d'une alimentation durable, locale, et saine. Pour faciliter cette transition, la Région œuvre au renforcement du maillage des Pôles (villes et bourgs-centres) et leurs centralités.
- **Œuvrer pour la construction d'une société plus fraternelle et plus solidaire** grâce au soutien accordé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à la mise en place d'une

tarification solidaire dans les transports, au soutien accordé au sport et au mouvement sportif, à la place accordée à la culture et aux arts, à un aménagement équilibré du territoire, aux actions menées pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte d'une ambition régionale, réaffirmée par le SRADDET « Ici 2050 », autour de l'attractivité régionale, la région Bourgogne-Franche-Comté apporte une contribution majeure à la dynamique de l'arc métropolitain et au développement des territoires et des acteurs qui le constituent, au sens de la conduite et de la mise en œuvre de démarches stratégiques partagées et complémentaires.

### Les éléments stratégiques locaux

La politique de développement local mise en œuvre à l'échelle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté se veut systémique et a été conçue pour répondre aux enjeux qui traversent ce bassin de vie et d'emploi.

Territoire industriel ancien, le Nord Franche-Comté accueille des entreprises de renom, actives sur les marchés français et étrangers (General Electric, PSA, Alstom, LISI, Faurecia, Cristel, VMC, Hermès, etc.), dont certaines participent aux deux filières d'excellence industrielle principales du territoire, que sont l'énergie, organisée par le cluster de la Vallée de l'énergie, et la filière des mobilités, structurée par le Pôle véhicule du Futur.

Loin de reposer sur une activité monospécifique, le territoire demeure toutefois extrêmement tributaire de la vitalité des grands donneurs d'ordres. En effet, avec 30 000 emplois, l'industrie représente environ 25 % des emplois du territoire, ce qui fait du Nord Franche-Comté l'un des territoires les plus industriels de France.

Pour un grand nombre de ménages, tout ou partie des ressources du foyer provient de l'industrie, laquelle fait vivre, de manière indirecte, une part encore plus importante des ménages nord-francs-comtois (par le biais de la consommation résidentielle des salariés de l'industrie, notamment).

Cette dépendance se manifeste également indirectement, par l'image que le territoire renvoie à l'extérieur et contribue significativement à l'attractivité du territoire, laquelle se calque sur la conjoncture économique locale.

La dépendance n'est pas unilatérale et il s'avère que l'industrie, et plus largement l'ensemble des entreprises du territoire, sont elles-mêmes tributaires des stratégies de carrière de la population active locale. Alors, si l'emploi frontalier, qui concerne 5 300 personnes, profite aux ménages concernés, il peut toutefois rendre les recrutements difficiles pour certains types de postes qualifiés et limiter ainsi les possibilités de développement des entreprises.

L'interdépendance fragile entre les acteurs du territoire, et plus particulièrement entre la population locale et les entreprises, fait peser des risques sur le développement du territoire. En conséquence, les actions inscrites au présent contrat ont pour ambition d'améliorer la résilience du territoire, afin de permettre un développement local pérenne.

Ainsi, pour faire face aux défis de l'attractivité et du développement économique, le Nord Franche-Comté apporte une réponse globale et systémique étayée par deux méta-projets : le Campus métropolitain Belfort-Montbéliard, d'une part, et Territoire d'innovation renforcé par le dispositif Territoire d'industrie, d'autre part.

Le projet de Campus métropolitain Belfort-Montbéliard, outre l'objectif d'améliorer l'état du bâti universitaire, vise à offrir une meilleure lisibilité des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur présents dans le Nord Franche-Comté tout en favorisant la coopération des équipes d'enseignement dans le domaine de l'énergie.

Ces rapprochements entre établissements et réorganisation par thématiques permettent d'opérer une rationalisation en termes d'utilisation des espaces immobiliers, et permettra aux étudiants, dès la première année de licence, d'être immergés en laboratoire.

Pour la réalisation complète du projet et l'accueil de tous les usagers des sites universitaires dans de bonnes conditions une deuxième phase de travaux est prévue sur les sites de Belfort, Montbéliard et Sevenans.

Au-delà du volet immobilier, le projet de Campus métropolitain Belfort-Montbéliard comprend la définition d'une stratégie territoriale de développement de l'ESR pour le Campus métropolitain Belfort-Montbéliard. La stratégie devra affiner les enjeux et définir les modalités d'action qui permettront d'y faire face. Il s'agira notamment de préciser les actions à mener pour rendre le campus plus attractif et pour faire face à l'augmentation souhaitée des effectifs.

Le 26 avril dernier, Pays de Montbéliard Agglomération et le Grand Belfort ont déposé une candidature conjointe à l'appel à projet "Territoire d'innovation". Le projet, porté par les deux agglomérations, intitulé "Transformation d'un territoire industriel" se décline en trois axes. Le premier vise à créer un environnement propice aux mutations de l'appareil productif pour faire du territoire nord franc-comtois une référence en matière d'industrie 4.0. Le deuxième consiste à profiter des atouts du territoire pour développer une filière industrielle de l'hydrogène-énergie, de la production aux usages. Enfin, le dernier axe prévoit d'opérer une montée en compétence générale du territoire, en diffusant la culture numérique et de l'innovation, par une acculturation des citoyens et des actions de formation.

Le Nord Franche-Comté s'inscrit également dans le dispositif Territoire d'industrie, qui a permis un élargissement du panel des projets industriels portés dans le cadre de Territoire d'innovation. Cet élargissement se veut géographique, en incluant les trois communautés de communes du Nord Franche-Comté, et thématique, en menant des actions portant sur d'autres axes que ceux retenus dans Territoire d'innovation.

En complément de ces deux projets emblématiques, les collectivités du Nord Franche-Comté mèneront des politiques visant à favoriser le développement foncier des entreprises et à accompagner l'essor du numérique. Les particuliers, qu'ils soient ou non résidents du territoire, profiteront également d'un grand nombre de projets participant au renforcement de l'attractivité du territoire. Ainsi, l'offre structurante en matière de tourisme et de loisirs sera enrichie, tout comme pourra l'être l'offre d'équipements de proximité. L'amélioration des conditions de vie se matérialisera également par un développement des réseaux de mobilités douces et durables et par l'aménagement d'espaces publics.



## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Objet du contrat métropolitain

La région Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle Métropolitain Nord Franche Comté se sont rapprochées pour construire le Contrat métropolitain, en recherchant les projets qui seront soutenus et qui constitueront donc l'objet de ce contrat.

Les 49 propositions soutenues et retenues dans ce contrat découlent de la stratégie du pôle arrêtée en juin 2018 et structurée autour de trois axes (conformément au graphe d'objectif en annexe 2) :

- Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs
- Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique
- Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité

Elles ont été instruites par la région Bourgogne-Franche-Comté au regard des priorités de sa mandature rappelées plus haut. Ont également été prises en compte les nouvelles orientations du SRADDET en cours d'élaboration, « ICI 2050 », à savoir :

- Orientation 5 : susciter les stratégies de développement spécifiques des territoires,
- Orientation 6 : accompagner les territoires de Bourgogne- Franche-Comté dans des relations de réciprocité,
- Orientation 7 : conforter les fonctions métropolitaines de la région,
- Orientation 9 : renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne- Franche Comté au niveau national et international.

Les projets faisant l'objet de la contractualisation sont détaillés dans l'article 2.

## ARTICLE 2 : Les actions prévues au contrat métropolitain

1. Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs

### 1.1. Campus métropolitain Belfort-Montbéliard

- Définition de la stratégie territoriale du Campus Métropolitain Belfort-Montbéliard

Dans le cadre de la structuration de l'ESR à l'échelle régionale, le Nord Franche-Comté constitue l'un des quatre pôles d'excellence, reconnu par le futur SRESRI. La signature du partenariat pour la constitution du Campus métropolitain Belfort-Montbéliard, le 10 avril 2019, entre les collectivités (Région, Pôle métropolitain, PMA et Grand Belfort) et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante (Université de Franche-Comté, UTBM, ESTA et CROUS BFC) est l'évènement fondateur qui doit donner lieu à la définition d'une stratégie concertée de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante dans le Nord Franche-Comté, tant quantitative que qualitative.

Différents enjeux ont d'ores et déjà été identifiés parmi lesquels :

- Conforter l'attractivité et l'internationalisation du campus
- Former et innover avec une offre de formation adaptée et par la recherche en synergie avec les entreprises du territoire
- Poursuivre et optimiser les projets initiés tels que l'Ecocampus et le Campus Innovant, Attractif et accueillant (CI<sup>2</sup>A).

L'étude stratégique devra affiner les enjeux et définir les modalités d'action qui permettront d'y faire face.

- Éco-campus - site de Montbéliard

Bien que le Campus universitaire de Montbéliard soit l'un des plus récents de Bourgogne Franche-Comté, les critères de performance énergétique de certains bâtiments construits au début des années 90 ne sont plus en phase avec les exigences actuelles, tant pour ce qui concerne les questions de sobriété que de coût, avec un prix du kWh ayant doublé en 25 ans. Dans une logique d'accompagnement de la transition écologique, un ensemble de travaux comportant principalement l'isolation extérieure des bâtiments sera mené sur le campus universitaire de Montbéliard. Les Départements « Multimédia et Métiers de l'Internet » et « Réseaux et Télécom » de l'UT de Belfort-Montbéliard seront les premiers à bénéficier de cette réhabilitation avant que le projet ne se poursuive sur d'autres bâtiments.

- Eco-campus - site de Belfort : Réhabilitation des bâtiments C et F de l'IUT et du bâtiment A de l'UTBM

Dans le cadre d'Ecocampus, il est prévu la réhabilitation complète du bâtiment C (aménagement intérieurs et extérieurs), et du bâtiment F de l'IUT, une étude de simulation thermique dynamique préalable aux travaux sera nécessaire pour réduire la consommation d'énergie. Le bâtiment A de l'UTBM fera également l'objet d'une restructuration. Ces aménagements font l'objet d'une demande de financement complémentaire.

Au-delà des réhabilitations, l'usage des locaux sera redéfini de manière à rendre plus lisible l'offre de formation proposée par l'Université de Franche-Comté à Belfort, et la recherche menée dans le domaine de l'énergie par l'UFC et l'UTBM.

Plus globalement l'accompagnement régional s'inscrit dans les conclusions du comité de pilotage relatif à l'éco campus de juillet 2018 au titre des opérations conduites en maîtrise d'ouvrage par la Région Bourgogne Franche Comté

- Requalification de l'avenue du Maréchal Juin

Le projet consiste à réaménager une voirie structurante qui assure la desserte des sites universitaires et du principal site d'emploi du Département (site Techn'Hom) en cohérence avec les réalisations antérieures.

En effet, l'avenue du Maréchal Juin est l'une des voies d'accès au Techn'Hom, qui concentre près de 8 000 salariés et à l'IUT Belfort-Montbéliard fréquentés par 850 étudiants ainsi que par les enseignants et le personnel administratif de l'établissement.

Le réaménagement s'inscrit dans le projet de restructuration de l'Ecocampus et prévoit de relier les bâtiments de l'IUT à la fibre optique. Une attention particulière sera apportée à la cohabitation des modes de transport de manière à assurer une desserte optimale et multimodale du site.

## 1.2. Territoire d'industrie et d'innovation

- Liaison Inter-agglomérations Zéro Emission

L'action vise à mettre en service 7 bus H2 à horizon 2021. 6 bus seront dédiés à la liaison « inter-agglomérations » et permettront de mieux desservir les 3 campus universitaires et un bus sera directement intégré à la flotte du SMTC afin de procéder à une phase test préalable au renouvellement programmé d'un tiers de la flotte du SMTC vers des bus H2 à horizon 2023-2025.

Si cette action aura pour conséquence d'améliorer le bilan carbone du service public de transports, elle permettra surtout d'initier le lancement d'une véritable économie de l'hydrogène sur le Nord Franche-Comté, en synergie avec la labellisation « Territoire d'Hydrogène » de la Bourgogne-Franche-Comté.

- Mobilltech 2

Le projet consiste à réaliser une plateforme technologique constituée principalement d'ateliers en extension du Bâtiment M sur le Campus de Montbéliard et d'un atelier extérieur intégrant une piste

d'essai pour véhicules autonomes. Cette plateforme « système » assurera la visibilité de la thématique et fera de ce site la tête d'un réseau 'mobilité-transport' en Bourgogne-Franche-Comté. Elle permettra la ré-articulation de l'école Espera SBARRO au sein de l'UTBM.

- Péri-scolaire numérique

L'objectif visé dans le cadre de cette action et du projet « Transformation d'un Territoire Industriel » est de réaliser des ateliers péri-scolaires destinés aux élèves des classes de CP à CM2, chaque année, dans au moins 50% des écoles des agglomérations du Pays de Montbéliard et du Grand Belfort.

Chaque session comprendra 10 séances sur un trimestre, avec des ateliers de robotique, de programmation, et de conception 3D, en permettant, par exemple, aux enfants d'imaginer dessiner et fabriquer un objet via une imprimante 3D.

Cette acculturation au numérique, dès le plus jeune âge, est le gage d'une transition réussie vers l'économie de l'innovation.

- Les industries du Nord Franche-Comté comme « poumons régulateurs » d'un Smart Territoire

Le Nord Franche-Comté a pour ambition de développer des outils de régulation de la distribution énergétique.

Il s'agit de pouvoir répondre aux problématiques de congestion, de sur-sollicitations et de dimensionnements des réseaux de distribution liées à la modification de fond du mix énergétique, et de fournir les moyens de sécuriser le système général d'approvisionnement.

Le territoire entend ainsi permettre aux entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche d'efficacité énergétique, de s'insérer dans un système énergétique fondé sur l'autoconsommation et permettant d'accéder automatiquement aux ressources d'autres acteurs lorsque le réseau interne ne permet plus de répondre aux besoins.

- Mattern Lab – volet immobilier

Situé à cheval entre le site historique de PSA à Sochaux et la cité, le Mattern Lab sera le lieu de rencontre d'entreprises établies, de startups, d'acteurs académiques et de centres de formation composant l'écosystème de la transition numérique de l'industrie, dans l'esprit d'un centre d'accélération pour l'industrie 4.0. La proximité d'un des plus grands sites industriels français donne au centre une part de son originalité, en permettant aux différents acteurs d'aller directement dans les ateliers de PSA Sochaux pour observer une solution mise en place, tester ou valider une solution en cours de développement, le tout avec l'agilité requise par la révolution 4.0.

Le Mattern Lab comprendra notamment un espace Fab Lab, un accélérateur d'entreprise, des espaces d'hébergement de start-ups, une ligne de production digitalisée, des espaces dédiés à la formation, des espaces de coworking, ...

- Mattern Lab – volet contenu (aménagement, apprentissage 4.0 et lignes de production digitalisées)

Le Mattern Lab aura vocation à répondre aux besoins des entreprises et nécessitera des aménagements spécifiques et la mise en place de services dédiés à l'industrie du futur, tels que des

challenges mobilisant la communauté du Mattern Lab, l'animation d'un réseau de compétences, l'accompagnement des entreprises dans le data management, l'incubation de start-ups, etc.

En outre, au sein du Mattern Lab, le Pôle Formation de l'UIMM Franche-Comté va répondre aux attentes des industriels en matière de formation. Il s'agira de former les futurs personnels de l'industrie 4.H : concepteurs, pilotes et opérateurs de lignes de production robotisées et cobotisées, électrotechniciens de puissance, d'automatismes ou de robotique, concepteurs et acteurs de maillons de la chaîne logistique 4.H, maintenanciers, etc.

Le Mattern Lab verra également la mise en œuvre d'une ligne de test équipée de nouveaux types de capteurs collecteurs de données et agrémentée de techniques d'intelligence artificielle. Cette ligne servira de support aux entreprises du territoire pour les accompagner dans la mutation de leurs processus de production liées aux possibilités offertes par l'Industrie 4.0.

- Faire du Techn'Hom un lieu reconnu de l'innovation

L'UTBM porte sur trois années (2018, 2019 et 2020) un projet nommé « Crunch Lab UTBM », unique Open Lab universitaire du pôle métropolitain ouvert à tous (professionnels, particuliers, étudiants ou associations) et axé sur l'innovation collaborative.

Ce lieu sera tout autant le support de la transition digitale qu'une vitrine des innovations technologiques de la région Belfortaine mais aussi du Nord Franche-Comté. Il accueillera un espace d'idéation, un learning center, des espaces de fabrication, un Living Lab et un showroom.

Par ailleurs et à l'étage du Crunch Lab de l'UTBM, TANDEM envisage d'aménager environ 1500 m2 de bureaux modulables (le besoin de telles surfaces a été déterminé dans le cadre d'une étude menée par le cabinet HANK au deuxième semestre 2017) pour y accueillir des activités issues du Crunch Lab et qui ont besoin d'être accueillies sur un temps et une surface à déterminer

- Expérimentation d'opérations de réhabilitations de friches industrielles – Living Lab

L'action vise à redonner vie à la friche « Burgess Norton » située sur la commune de Vieux-Charmont. Cette friche polluée est située en limite de la centralité d'agglomération, à proximité immédiate de la coulée verte Belfort-Montbéliard, du site PSA de Sochaux, de lieux d'implantation de certaines actions du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel » et d'équipements publics divers (collèges, scènes nationales, etc.).

Le site doit devenir un véritable démonstrateur des technologies de phytoaménagement des sols pollués. Il accueillera également un espace de médiation scientifique ainsi qu'un espace de loisirs ouvert en permanence au grand public. Ponctuellement il pourra aussi accueillir des projets culturels mêlant art et science.

## 2. Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique

### 2.1. Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels

- Accompagnement des mutations du site PSA 2022 (études et travaux)

A l'horizon 2022, PSA libérera des surfaces importantes (55 ha environ dont 250 000 m<sup>2</sup> de surfaces bâties développées) sur la partie sud de son site de production sur les communes de Sochaux et Exincourt.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard souhaite procéder à une étude de faisabilité pré-opérationnelle afin de mesurer les conditions de l'aménagement du site. L'objectif est d'obtenir, au vu des résultats, les éléments permettant à la collectivité et/ou à ses partenaires d'engager, selon différentes modalités, la réappropriation et le réaménagement de ce site. L'objectif est donc de réutiliser ces surfaces de manière à maintenir des activités économiques qui pourraient être industrielles, commerciales voire touristiques, ...

- Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est)

Au cours de l'année 2013, le groupe PSA a engagé une stratégie visant à compacter son site de production pour le rendre plus performant et a, dans ce contexte, interrogé Pays de Montbéliard Agglomération quant à l'acquisition d'une emprise foncière importante située au Nord du site de Sochaux/Montbéliard, en plein cœur de l'Agglomération.

Dès 2013, la collectivité et ses partenaires ont donc initié de nombreuses réflexions et études qui ont permis d'aboutir à une acquisition de ces emprises le 31 juillet 2015.

L'opération d'aménagement s'inscrit dans un périmètre foncier d'environ 26 ha sur l'ancien site dit « PSA Nord » dont 11,5 ha sont pris en charge par la SEM PMIE.

- Requalification d'une friche pour la création d'un tiers lieu Centre d'échange des savoirs

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souhaite porter un projet de création d'un tiers lieu autour de plusieurs activités indépendantes et complémentaires qui participent à la mise en œuvre d'un projet global qui s'articule autour d'une autre manière de s'approprier et de partager un espace commun.

Ce tiers lieu sera organisé autour d'un centre d'échanges de savoirs dont la vocation sera de repérer, développer et renforcer des partenariats entre les acteurs du développement durable et de l'innovation sociale sur l'ensemble du Nord Franche-Comté : habitants, collectivités, associations, entreprises.

- Réaménagement du site des Forges à Granvillars – phase 2

La restructuration complète du site des Forges de Grandvillars a été lancée en 2010, dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, avec pour objectif d'assurer la pérennisation d'un très ancien site industriel. L'action porte sur la valorisation des bâtiments les plus anciens du site, abandonnés de longue date, et a pour objectif l'implantation d'emplois tertiaires et donc la poursuite de la diversification d'un site initialement uniquement industriel. Les bâtiments R et U seront rénovés et les espaces extérieurs seront réaménagés.

- Développement de la plateforme aéroportuaire du Pays de Montbéliard à l'échelle du Nord Franche-Comté

Au même titre que le stade Bonal, l'Axone ou la Citédo, l'Aérodrome du Pays de Montbéliard fait partie d'un panel d'équipements majeurs dont le rayonnement va au-delà du seul périmètre de l'agglomération. Ses activités économiques, de loisirs ou de transports lui confèrent un positionnement plutôt transversal et stratégique à différentes échelles.

Identifié au SRADDET comme plateforme aéroportuaire à enjeu régional, l'aérodrome de Courcelles-Montbéliard doit confirmer son rôle de première plateforme d'affaires, de loisirs et d'activités touristiques à l'échelle du Nord Franche-Comté. Pour ce faire un certain nombre d'études et de travaux seront menés dans les années à venir.

## 2.2. Développement du numérique

- Installation de Rubika à Montbéliard

L'objectif est de créer sur PMA une filiale de RUBIKA, positionnée sur le design d'interaction et l'expérience utilisateur. L'intérêt pour le groupe est d'essaimer sur un territoire proche en termes d'écosystème (présence forte de l'industrie) et pour le territoire, il est de renforcer l'outil de formation (celles dispensées par l'ISD sont complémentaires de l'UTBM) ainsi que la SEM NUMERICA, sur ses activités de formation.

- Développement du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) du Grand Belfort

Le projet consiste à réaliser des infrastructures de génie civil et à mettre en place un réseau de fibre optique pour desservir les mairies, écoles et bâtiments intercommunaux des 20 communes ayant rejoint le Grand Belfort au 1er janvier 2017.

En effet, l'apprentissage avec les outils numériques dans les écoles est rendu possible grâce au débit mutualisé qu'offre le GFU. Ce réseau permettra à l'ensemble des écoles des communes de se doter d'équipements numériques qui ont besoin d'un tel débit.

## 3. Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité

### 3.1. Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

- Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot

Dans le cadre du réaménagement du site de l'ancien hôpital, une nouvelle salle d'exposition temporaire à proximité de la donation Jardot sera créée. L'objectif est d'accroître la fréquentation de la Donation, valoriser la collection, favoriser le rayonnement culturel de la Ville de Belfort. Le projet consiste en la

création d'une salle d'exposition temporaire de 600 m<sup>2</sup>, d'un espace d'accueil et service aux publics, d'un espace dédié aux animations, d'une salle de conservation et d'une partie administration et gestion.

- Construction d'un pavillon de valorisation et d'interprétation du théâtre de l'agglomération antique de Mathay-Mandeure

Le théâtre antique de Mandeure est un site exceptionnel, protégé au titre des Monuments Historiques. Il est identifié comme le point de départ de la Grande Traversée du Jura (GTJ) en VTT pour rallier Culoz dans l'Ain, un itinéraire structurant d'intérêt régional.

Depuis près de 20 ans, le site du théâtre et ses abords font l'objet de fouilles programmées dans le cadre d'un Projet Collectif de Recherches en partenariat avec plusieurs universités françaises et suisses. Toutefois, malgré l'accumulation de toutes ces connaissances, la mise au jour de nouveaux vestiges, le site reste insuffisamment valorisé. Il est donc prévu de construire, à proximité immédiate du théâtre, un pavillon permettant à la fois d'accueillir le grand public, les scolaires et les chercheurs pour permettre une meilleure appropriation de ce site historique majeur par tout un chacun.

- Restauration du musée d'histoire de la Citadelle

La Citadelle de Belfort, porteuse d'une dimension historique et esthétique tout à fait remarquable, est le site touristique le plus fréquenté du Nord Franche-Comté avec plus de 150 000 visiteurs annuels.

Une étude menée en 2017 a démontré qu'il était possible de rendre le site encore plus attractif. Pour y parvenir, il est prévu de créer un accueil/boutique unique pour la citadelle, de rénover la muséographie du musée d'histoire et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Création d'un espace de valorisation des savoir-faire de Cristel

Au-delà de la simple visite commentée de l'entreprise, le projet vise à construire un bâtiment à haute qualité architecturale et environnementale, abritant plusieurs espaces tournés à la fois vers l'histoire de la société depuis sa création au XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, mais aussi tourné vers l'avenir en présentant les produits de CRISTEL et ses innovations. Sont notamment prévus un centre d'interprétation comprenant un auditorium numérique et un espace « CRISTEL et son territoire », un atelier cuisson-service ainsi qu'une salle d'exposition temporaire.

- Création d'une plateforme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et loisirs

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souhaite aménager une plateforme viabilisée de 3 à 4 hectares afin d'accueillir un projet d'investissement privé visant à créer sur le même lieu un complexe culturel et de loisirs : multiplexe cinéma (d'environ 4 à 6 salles) hôtel – restaurants – bowling et activités connexes. Il s'agit de poursuivre la politique d'attractivité du territoire par l'accueil de nouvelles activités culturelles et de loisirs à destination d'une population plus large que celle de l'intercommunalité.



- Travaux d'aménagement de l'Ecole des arts du cirque et création d'un centre de Formation Professionnelle des arts du cirque

Décomposé en deux volets, le projet prévoit l'aménagement d'une plateforme et sa viabilisation afin de recevoir les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement l'association de l'Odysée du Cirque. Ce centre d'arts a vocation à enseigner et à former aux arts du cirque et de la rue, à promouvoir et développer les arts et la culture, à contribuer à la création, diffusion et programmation de spectacles vivants, et à accueillir des résidences d'artistes et de compagnie.

L'association souhaite par ailleurs s'engager dans la création d'un centre de formation professionnelle afin de pratiquer une activité d'enseignement et de découverte des arts du cirque qui se traduira par la mise en place de formations qualifiantes. Pour ce faire, il conviendra de construire sur cette parcelle à aménager (terrassement, viabilités, accès) un centre de formation professionnelle type chapiteau en dur avec les locaux administratifs, un lieu d'hébergement des stagiaires, un espace de convivialité (cafétéria...) et des sanitaires.

- 3.2. Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Proposer des services à vocation économique, sociale ou environnementale

- Restructuration d'une friche commerciale à Delle

La Communauté de Communes du Sud Territoire s'est porté acquéreur sur la commune de Delle d'une ancienne friche commerciale, ne comprenant aujourd'hui plus qu'une enseigne. Afin de donner un nouveau souffle à cet ensemble immobilier et de résorber la présente friche, située en cœur urbain de la commune, la Communauté de Communes entend réaliser des travaux importants de réhabilitation du site et de ses abords afin d'implanter une dizaine de nouvelles cellules commerciales variées, permettant ainsi le développement et la diversification de l'offre commerciale sur la commune, bénéficiant ainsi à l'ensemble des habitants de Delle, du Sud territoire et de la suisse toute proche.

- Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI

L'association « la Maison de Jeanne » vise à la création d'une structure d'hébergement pour femmes isolées, avec ou sans enfant, favorisant l'insertion professionnelle tout en soutenant la parentalité. Le projet de centre d'hébergement permettra d'accueillir une trentaine de personnes (femmes et enfants compris) à Belfort. L'objectif de cette maison est de permettre à des femmes connaissant des difficultés d'hébergement de reprendre pied dans leur vie et d'être soutenues dans leur parentalité. Outre l'hébergement temporaire (6 à 18 mois), un suivi social d'un an sera proposé aux femmes accueillies, après leur sortie du dispositif.

- Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA : mise en place d' un magasin de producteurs et outils de transformation

Dans une logique de développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts, le programme alimentaire territorial conçu par PMA a retenu deux actions prioritaires. La première consiste à mettre en place un ou des magasins ou grandes surfaces commercialisant des productions locales. La seconde concerne la création d'outils de transformation mutualisés.

#### Equiper le territoire pour répondre aux besoins des populations

- Construction du conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Montbéliard

Afin de mettre à disposition des usagers un site parfaitement adapté aux différentes pratiques (musique; théâtre, danse) et d'ouvrir les arts à un public plus large, PMA s'est engagé à construire un nouveau conservatoire à rayonnement départemental dans la ZAC des Blanchefies. Structuré en cinq niveaux et réalisé sur pilotis, le bâtiment sera organisé autour d'un hall central qui desservira les différents espaces d'accueil au public ainsi que l'auditorium qui se développera sur deux niveaux et permettra l'accueil de 200 personnes assises.

- Restructuration de la synagogue de Foussemagne en un point d'accueil touristique, une salle d'exposition et une médiathèque communalé

La commune de Foussemagne souhaite transformer l'ancienne synagogue, inscrite aux monuments historiques et ayant fait l'objet de la découverte d'un ancien « mikvé », en point d'accueil touristique et en médiathèque, tout en sauvegardant le bâtiment. L'opération prévoit également l'aménagement des extérieurs de la synagogue et la reprise de la traversée.

- Restructuration de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert

Alors que « Le Foyer » d'Evette-Salbert devient vétuste, la municipalité souhaite le démolir pour construire une nouvelle salle. Celle-ci aura vocation à perpétuer l'accueil d'activités diverses (représentations théâtrales, réception, école de danse, activités artistiques, etc.). Accolée à cette salle, une bibliothèque sera construite. L'ensemble constituera un bâtiment de type bioclimatique.

- Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont pour en faire une cantine et un accueil périscolaire

La politique de l'habitat menée ces dernières années par la commune de Grand-Charmont a fait émerger de nouveaux besoins, en particulier en termes d'équipements socio-éducatifs. Ainsi, il est prévu de restructurer la ferme Kauffmann, pour y accueillir, dans le temps périscolaire, les enfants qui fréquentent les écoles maternelle et élémentaire Frédéric Bataille. Afin d'y libérer des espaces pour créer des salles de classes, la restauration scolaire sera elle aussi intégrée à l'ancienne ferme Kauffmann.



- Construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire et au périscolaire sur le site de l'école primaire Radreau de Bavans

Afin d'éviter aux enfants des trajets actuellement réalisés à pied ou en bus, la commune de Bavans a décidé de construire, sur le site de l'école primaire Radreau, un bâtiment à énergie positive, dédié à la restauration scolaire et à l'accueil des enfants sur le temps périscolaire. Cette démarche s'inscrit donc dans une logique de réduction des coûts, de respect de l'environnement et de sécurité des enfants.

- Création d'un bâtiment périscolaire à Dambelin

La commune de Dambelin porte un projet de construction d'un bâtiment polyvalent, comprenant la restauration scolaire ainsi qu'un espace d'accueil pour le temps périscolaire. Ce nouveau bâtiment sera relié à l'école existante par le préau.

- Rénovation d'une école à Voujeaucourt

Dans le cadre d'un projet global de réorganisation spatiale des écoles, l'école maternelle des Mésanges a été libérée. Sa requalification doit permettre de poursuivre cette réorganisation, afin d'y créer un pôle petite enfance regroupant sur un même site, la crèche et le relais d'assistantes maternelles.

- Création d'un complexe sportif à Delle

La Ville de Delle souhaite créer un complexe sportif doté d'un terrain de handball / basket-ball permettant au club de basket de répondre aux critères de la fédération, dans le championnat « prénational ». Le bâtiment sera également doté d'un dojo de 200 m<sup>2</sup> et de vestiaires / salles de réunion / espace convivialité / rangement / parking.

- Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin

Le gymnase de Danjoutin, situé avenue Juin, a été mis en service dans les années 70. Il accueille plusieurs types d'activités dont les clubs viennent s'y entraîner : futsal, handball, tennis de table, gymnastique artistique et tennis.

La réhabilitation, qui consiste à rénover le bâtiment et des installations techniques, à remplacer le sol sportif et à créer une extension par la création d'une salle annexe, doit répondre aux besoins des différents clubs utilisateurs et permettre un gain énergétique substantiel.

- Réhabilitation du gymnase de Giromagny

Le gymnase, situé à proximité du collège Val De Rosemont, date de 1975. C'est un équipement sportif fortement utilisé d'une part par les collégiens, mais également par des associations sportives du canton, voire extérieures à ce périmètre géographique.

Son utilisation et son attractivité en font donc un équipement prisé, qui nécessite aujourd'hui une réhabilitation importante touchant à la structure, à l'isolation, à l'aération.

## Aménager les espaces publics pour améliorer le cadre de vie

- Création d'un parc urbain multigénérationnel en zone naturelle protégée à Héricourt

Afin de créer un espace de respiration aux portes de la Ville, la commune d'Héricourt porte l'ambition d'aménager un parc urbain à vocation multi-générationnelle.

Le projet, développé sur une surface de 2 hectares s'inscrit dans un périmètre plus large (7 ha), s'insérant dans un ensemble paysager unitaire aux ambiances attractives. Sa position au sein d'une étendue classée en zone naturelle fera l'objet d'une approche environnementale particulière avec la conservation de la biodiversité.

Des circuits de promenade aménagés, d'espaces arborés, de voies cyclables, d'aires de jeux seront créés afin de permettre des pratiques pour tous : jeunes enfants, adolescents, familles, sportifs, personnes âgées ou en situation de handicap.

- Requalification du parvis de la tour du château d'Héricourt, des rues et des espaces publics environnants

La Tour du Château, située dans le prolongement de l'artère principale du centre-ville, est un élément structurant du patrimoine de la Ville d'Héricourt. L'objectif est de redonner une seconde vie à ce secteur par le traitement des espaces extérieurs, et notamment le parvis de la Tour du Château, élément central du projet, pour en faire un lieu destiné à l'organisation de manifestations festives, patrimoniales ou culturelles. Le périmètre intégrera le traitement de la voie d'accès au site depuis le centre-ville.

- Aménagement de la place de la République à Belfort

Ville bénéficiaire du dispositif « Action Cœur de Ville », Belfort souhaite répondre aux objectifs de redynamisation du commerce et d'amélioration du cadre de vie urbain en procédant aux réaménagements de la place de la République, qui se situe à l'articulation du centre-ville et de vieille ville et qui est bordée par plusieurs institutions de premier ordre et quelques commerces.

- Requalification urbaine de la porte d'entrée ouest d'Héricourt – avenue de Saint Valbert

Dans le cadre de son programme global d'aménagement de ses entrées de ville, la commune d'Héricourt projette la requalification urbaine de l'Avenue de Saint Valbert d'une longueur de 1 100 mètres, située sur le secteur Ouest.

Tout comme celle entreprise côté Belfort, cette opération vise à un aménagement urbain de qualité afin de sécuriser automobilistes et piétons. Outre le recalibrage de la chaussée, il est prévu la pose d'un ralentisseur ainsi que le traitement des trottoirs et la création d'espaces verts. La mise aux normes des accès et quais d'abri bus et l'éclairage public seront également intégrés tout comme l'amélioration fonctionnelle du parking de l'ex-école.

### 3.3. Développer les mobilités douces et durables

- Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château

Ce projet, véritablement novateur en milieu rural, consistera à rendre attractif la halte TER en favorisant les déplacements doux et le transport en commun : bus, vélo, piéton, véhicule et véhicule électrique. Ce pôle comprendra une trentaine de places de stationnement pour automobilistes (dont quatre pour véhicules électriques), deux arrêts de bus ainsi qu'un espace de stationnement pour deux-roues.

- Liaison Eurovéloroute – Rive droite du Doubs

Dans l'optique d'ouvrir un accès à la Véloroute par le territoire ouest de l'agglomération, PMA prévoit la reconstruction de la passerelle entre Colombier-Fontaine et Lougrés, aujourd'hui fermée pour cause de fragilité structurelle. Cette réouverture permettrait un accès direct à la Véloroute à tout un bassin de population et favoriserait la desserte cyclable de l'entreprise Aurécia de Bavans (500 salariés).

- Bouclage sud du Stratégique – reconstruction de la passerelle des Sablettes

Le Grand Belfort porte le projet de reconstruction de la passerelle des Sablettes, ouvrage de franchissement de la Savoureuse pour piétons et cyclistes, située sur la commune de Sévenans. Cette passerelle communale, en état de vétusté avancée, est fermée au public depuis plusieurs années. Or, cette passerelle présente un intérêt stratégique de premier plan, compte tenu de l'absence d'alternative simple et sécurisée entre le nœud cyclable des Œufs Frais (piste FrancoVéloSuisse, Coulée Verte) et la véloroute dite « du Stratégique », aménagée par le Grand Belfort entre le hameau de Leupe et Chèvremont.

- Bouclage Nord du Stratégique – Aménagement de la liaison douce Chèvremont – Perouse – Belfort

Le Grand Belfort souhaite mener les études préalables à la réalisation de la liaison cyclable Chèvremont / Perouse / Belfort, appelée ici « bouclage nord ». Il s'agit d'assurer le maillage de la Véloroute d'agglomération dite « le Stratégique », qui prend fin de manière provisoire sur la commune de Chèvremont. Il s'agit de proposer une alternative sécurisée au réseau routier entre Perouse et Belfort, particulièrement inhospitalier pour les cyclistes (passage sur un diffuseur autoroutier notamment) et permettre la connexion avec le réseau cyclable de la ville de Belfort, au niveau du quartier des Glacis du Château.

- Développement d'itinéraires cyclables dans le Pays de Montbéliard

Suite à l'élargissement de l'agglomération, PMA souhaite redéfinir son schéma directeur cyclable. Sans attendre de se doter de cet outil de programmation et de planification, PMA projette la réalisation de trois opérations d'ici 2021 : la liaison entre Audincourt et Hérimoncourt, la liaison entre Bart et Bavans et la liaison entre Montbéliard et le Nord de l'agglomération.

- Relier Héricourt à la Coulée Verte

La Communauté de communes a adopté son schéma intercommunal des voies cyclables afin de favoriser l'essor du vélo et de répondre à des finalités multiples de transition écologique, de mobilité, de tourisme de loisirs mais aussi de santé par le sport. Après des premières déclinaisons de ce schéma, l'aménagement envisagé prévoit de relier le Pays d'Héricourt à la coulée verte et l'Eurovéloroute 6. La piste cyclable prévue en interconnexion fait environ 8 kilomètres au départ d'Héricourt.

- Réalisation d'une piste cyclable rue de l'abattoir à Giromagny

Samedi 27 avril a été inauguré le dernier tronçon du schéma directeur cyclable porté par le Département du Territoire de Belfort. En établissant la liaison entre la base nautique du Malsaucy et Giromagny, ce dernier tronçon assure la connexion entre le sud du département, Belfort et Giromagny, chef-lieu de canton et siège de la Communauté de communes des Vosges du sud.

Soucieuse d'assurer la continuité de cette desserte à son cœur de ville, la commune procédera à l'aménagement de la rue de l'abattoir, pour relier la voie cyclable communale existante rue de Schwabmünchen. Elle optera pour un revêtement adapté qui offrira un confort dans la pratique du cyclisme de loisir et elle complétera la signalétique existante.

- Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable entre la RD 437 et la Coulée Verte (phase 2)

Après avoir réalisé les deux premières phases de son réseau cyclable en 2017 et 2018, la commune de Châtenois-les-Forges souhaite en réaliser trois autres dans les années à venir, avec pour objectif final, de relier la commune à la coulée verte et au-delà, vers l'Est, à l'Eurovéloroute Nantes-Budapest. Le réseau permettra également d'envisager un prolongement vers la Haute-Saône. Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat concernent la création d'un plateau en dos d'âne, l'installation de feux tricolores, la mise en place de gaines et la création d'antennes pour collecter les eaux pluviales. Il est également prévu d'élargir l'escalier entre la RD 437 et la rue de l'Orme pour y adjoindre une rampe afin que les cyclistes puissent l'emprunter en toute sécurité.

- Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré

La Commune souhaite développer sur le territoire communal un mode de liaison douce pour permettre aux habitants de se déplacer en toute sécurité de leur domicile aux villes et villages limitrophes en employant des modes de déplacement doux, mais également aux cyclistes et piétons d'emprunter un itinéraire sécurisé lors de la traversée de la Commune. Pour ce faire, la commune aménagera une piste cyclable de 470 m, rue de Beaucourt, en connexion à la piste cyclable existante de Feschés-le-Châtel.

- Valoriser la qualité paysagère du territoire à travers des itinéraires de randonnée

Fin 2017, PMA a adopté son « Schéma de Développement Touristique 2017-2021 ». L'étude de faisabilité réalisée en 2018 a permis de concevoir et de sélectionner 37 itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes et VTT d'intérêt touristique de premier plan et accessibles à tous, mettant en valeur les principaux points d'intérêt du territoire (paysages, patrimoine historique, architectural et naturel).

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 090-249000241-20190704-2019\_05\_25-DE

Cette nouvelle offre touristique et de loisirs est conçue pour l'agrément des touristes et des habitants, tout en favorisant le développement d'un tourisme de court séjour et d'itinérances, selon un maillage territorial équilibré et cohérent (points d'intérêt touristique, hébergement, commerces...).

### **ARTICLE 3 : MONTANTS DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Afin d'engager la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat, les parties conviennent de fixer leurs engagements de manière précise, par projets, repris dans le tableau financier en annexe du présent contrat et dans les différentes fiches actions.

La région Bourgogne-Franche-Comté apporte une dotation de 35 022 700 euros dont 7 988 619 euros sur le volet territorial.

Le territoire nord-franc-comtois porte 139 832 629 euros d'investissement représentant 49 actions.

Le détail des financements apportés par la Région Bourgogne-Franche-Comté sur chaque projet fait l'objet d'un tableau récapitulatif, joint en annexe. Il fixe le montant de la participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté et chacun des maîtres d'ouvrage. Il est précisé que cette participation est constituée d'un taux appliqué à une assiette éligible, le cas échéant plafonné, et concerne principalement les dépenses d'investissement des différents projets selon des critères d'éco-conditionnalité tels que définis dans les différents règlements d'intervention de la région (cf. en annexe).

Les deux parties conviennent également que les ultimes dépôts de dossiers, au titre du présent contrat, doivent être adressés à la Région au plus tard le 31 août 2020. Les indications de financement sont précisées par actions, sans possibilité de fongibilité entre elles.

### **ARTICLE 4 : MODALITE DE GESTION ET DE GOUVERNANCE**

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté organisera une gouvernance locale qui associera l'ensemble des acteurs concernés par les projets retenus afin de pouvoir les réaliser dans les délais du contrat.

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté conviennent pour assurer la meilleure exécution du contrat d'établir à la fois un comité de pilotage et un comité technique de suivi qui se réuniront au moins une fois par an.

Le comité de pilotage sera constitué paritairement d'élus de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'élus issus des cinq EPCI du Nord Franche-Comté. Il se réunira chaque année, au mois d'octobre, pour faire le point des engagements réalisés sur l'année en cours et établira le programme d'actions de l'année suivante.

Le comité technique sera constitué des représentants des services concernés par les opérations prévues et de celles en cours de réalisation. Ce comité sera animé conjointement par le directeur général de la Région Bourgogne-Franche-Comté et le par le directeur du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Les directeurs généraux des services des cinq EPCI sont membres de ce comité technique.

Dans un souci d'efficacité et de suivi constant du contrat, chacune des parties désignera au sein de ses services un interlocuteur unique.





Les deux responsables désignés participeront aux comités de pilotage.

#### **ARTICLE 5 : MODALITES DE DEPOT ET PAIEMENT DES DOSSIERS**

Il est rappelé que la signature du contrat ne vaut pas attribution d'aide financière et que chacune des actions inscrites au contrat devra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention). Ces demandes seront examinées par la commission permanente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 août 2020. Les règles générales du règlement budgétaire et financier s'appliquent. Aucune dépense réalisée avant dépôt d'un dossier complet de demande de subvention ne pourra entrer dans l'assiette éligible.

Les aides régionales ont un caractère proportionnel. Leur montant est déterminé par l'application d'un taux d'intervention à un montant de dépenses subventionnables qui en constitue l'assiette.

L'opération pour laquelle la subvention est attribuée devra être réalisée dans les délais fixés par la région, soit :

- Trois ans pour les opérations d'investissement ;
- Deux ans pour les opérations de fonctionnement.

Ces délais s'apprécient à compter de la notification de l'aide ou de la signature de la convention, le cas échéant. Leur terme met fin à la période d'éligibilité des dépenses. Le bénéficiaire disposera d'un délai supplémentaire de 6 mois pour produire sa demande de paiement du solde accompagnée des pièces justificatives. Le non-respect de ces délais entraînera la caducité de la subvention.

#### **ARTICLE 6 : MODALITE DE SUIVI ET D'EVALUATION**

Elles seront fixées par le comité de pilotage sur proposition du comité technique.

#### **ARTICLE 7 : COMMUNICATION**

Chacune des parties pourra communiquer sur la signature du contrat. Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté ou le porteur de projet s'engage à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui reçu de la part de la région Bourgogne-Franche-Comté lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Pour toutes les opérations d'investissement, les panneaux de chantier, les plaques commémoratives ou la réalisation de publication ou toute autre action d'information ou de promotion doivent obligatoirement

mentionner le concours financier de la région proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés.

Le logo de l'institution régionale doit être obligatoirement apposé en respect de sa charte d'application.

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté s'engage à prendre l'attache de la région Bourgogne-Franche-Comté systématiquement et préalablement à toute communication significative et spécifique afin d'en définir les modalités pratiques concernant les actions contractualisées.

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté participera à la communication de l'intervention de la Région au titre des opérations du contrat, mais également par tous moyens et supports dédiés, y compris par la mise en place de panneaux d'information mentionnant le soutien de la Région. Une convention dédiée complémentaire sera conclue à cet effet afin d'en préciser les modalités.

#### **ARTICLE 8 : PIÈCES CONTRACTUELLES**

Le contrat de territoire 2018 – 2020 comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat ;
- l'annexe 1 relative au **graphe d'objectifs** (pp. 24-26) ;
- l'annexe 2 relative au **tableau financier** des projets relevant du contrat (pp. 27-31) ;
- l'annexe 3 relative aux **fichés projets** (pp.32-155) ;
- l'annexe 4 relative aux **critères d'éco-conditionnalité** mis en place par la Région (pp.156-158)

#### **ARTICLE 9 : Durée du contrat**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois années 2018-2020. Le contrat prendra effet dès sa signature par les deux parties et son terme est fixé au 31 décembre 2020.



Fait à le  
(en 7 exemplaires originaux)

La Présidente de la Région  
Bourgogne-Franche-Comté  
Madame Marie-Guite DUFAY

Le Président du Pôle Métropolitain  
Nord Franche-Comté  
Monsieur Charles DEMOUGE

Le Président du Grand Belfort  
Monsieur Damien MESLOT

Le Président de  
Pays de Montbéliard Agglomération  
Monsieur Charles DEMOUGE

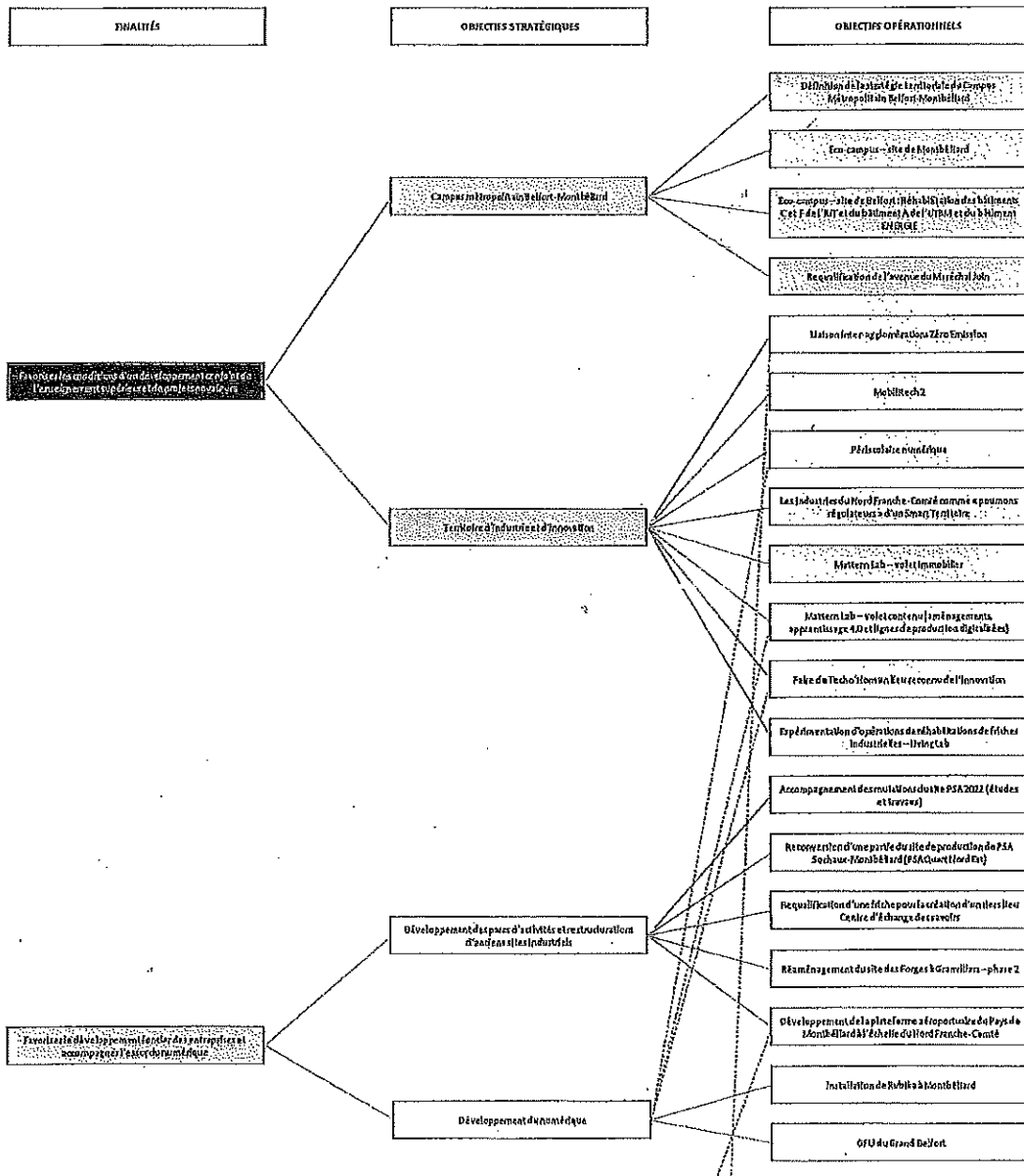
Le Président de la Communauté de  
Communes du Sud Territoire  
Monsieur Christian RAYOT

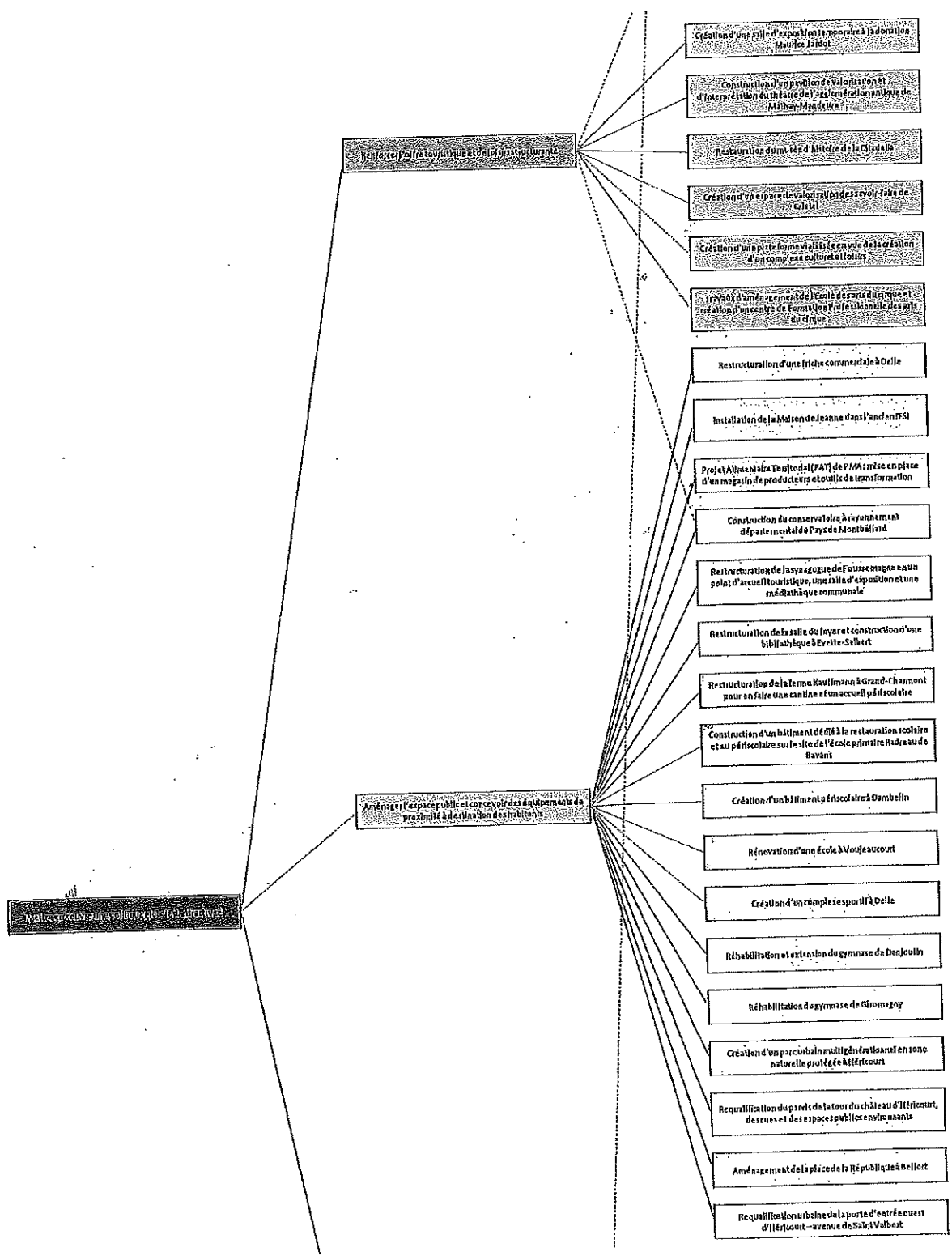
Le Président de la Communauté de  
Communes du Pays d'Héricourt  
Monsieur Fernand BURKHALTER

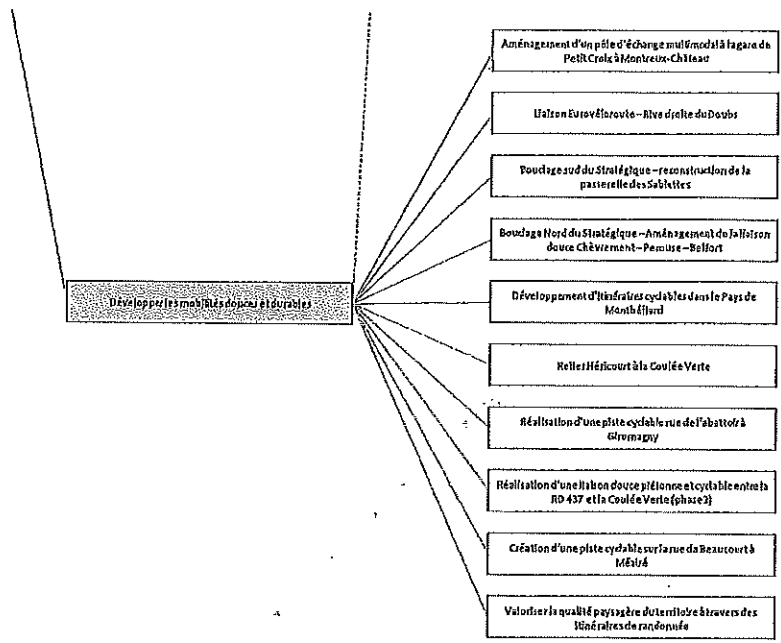
Le Président de la Communauté de  
Communes des Vosges du Sud  
Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER

Annexe 1 - Graphe d'objectifs

Graphe d'objectifs découlant de la stratégie métropolitaine du Nord Franche-Comté







## Annexe 2 – Annexe financière

Numéro	PROJETS PROGRAMMES	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Montant de l'aide régional en investissement	
				Volet métropolitain	Volet cap-territoire
	<i>Campus métropolitain Belfort-Montbéliard</i>		30 950 000 €	5 715 000 €	0 €
1	Définition de la stratégie territoriale du Campus Métropolitain Belfort-Montbéliard	Pôle métropolitain	60 000 €	30 000 €	
2	Eco-campus				
2.1	Eco-campus – site de Montbéliard	Université Franche-Comté	1 000 000 €	400 000 €	
2.2	Eco-campus – site de Belfort : Réhabilitation des bâtiments C et F de l'UT	Grand Belfort	4 220 000 €	750 000 €	
2.3	Eco-campus – site de Belfort : Réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM	UTBM	5 250 000 €	250 000 €	
2.4	Eco-campus MOA Région Bourgogne-Franche-Comté	Région BFC	18 750 000 €	3 450 000 €	
3	Requalification de l'avenue du Maréchal Juin	Grand Belfort	1 670 000 €	835 000 €	
	<i>Territoire d'Industrie et d'Innovation</i>		25 601 881 €	5 466 439 €	0 €
4	Liaison Inter-agglomérations Zéro Emission.	PWA / SMTC	5 060 000 €	1 203 000 €	
5	Mobilitech 2	UTBM	2 820 000 €	1 000 000 €	
6	Périscolaire numérique	PWA / Grand Belfort	115 800 €	60 000 €	
7	Les industries du Nord Franche-Comté comme « pourvois régulateurs » d'un Smart Territoire	ADNFC	325 600 €	100 000 €	
8	Mattern Lab				
8.1	Mattern Lab – volet immobilier	SEM PMIE	5 500 000 €	360 000 €	
8.2	Mattern Lab – Aménagement	Association à créer	350 816 €	60 339 €	
8.3	Mattern Lab – Apprentissage 4.0	UJMM (ADFP)	2 737 875 €	517 100 €	

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 090-249000241-20190704-2019\_05\_25-DE

8.4	Matern. Lab – Lignes de production digitalisées	UFC	676 000 €	225 000 €	
9	Faire du Techn'Hom un lieu reconnu de l'Innovation				
9.1	Aménagement des bureaux modulables	TANDEM	4 033 800 €	1 000 000 €	
9.2	Crunch Lab	TANDEM	3 020 000 €	650 000 €	
10	Expérimentation d'opérations de réhabilitations de friches industrielles – Living Lab	PMA	392 000 €	291 000 €	
	<b>Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels</b>				0 €
11	Accompagnement des mutations du site PSA 2022				
11.1	Accompagnement des mutations du site PSA 2022 (étude)	PMA	150 000 €	50 000 €	
11.2	Accompagnement des mutations du site PSA 2022 (travaux)	SEMPMIE	11 200 000 €	3 000 000 €	
11.3	Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est)	SEM PMIE	28 000 000 €	1 200 000 €	
11.4	Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est)	Territoire 25	15 480 000 €	1 200 000 €	
12	Requalification d'une friche pour la création d'un tiers lieu Centre d'échange des savoirs	COAH	520 000 €	260 000 €	
13	Réaménagement du site des Forges à Granvillars – phase 2	CCST via concession à la SODEB	2 148 000 €	1 000 000 €	
14	Développement de la plateforme aéroportuaire du Pays de Montbéliard à l'échelle du Nord Franche-Comté	SM de l'aérodrome	730 500 €	365 250 €	
	<b>Développement du numérique</b>				0 €
15	Installation de Rubika à Montbéliard	SEM Numérica	3 768 786 €	700 000 €	
16	Développement du groupement fermé d'utilisateurs (GEU) du Grand Belfort	Grand Belfort	600 000 €	200 000 €	
	<b>Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante</b>				0 €
17	Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot	Ville de Belfort	14 001 839 €	6 869 392 €	
18	Construction d'un pavillon de valorisation et d'interprétation du théâtre de l'agglomération antique de Mathay-Mandeure	PMA	4 500 000 €	2 190 000 €	
19	Restauration du musée d'histoire de la Citadelle	Ville de Belfort	2 383 438 €	715 032 €	
			2 181 200 €	1 090 600 €	



20	Création d'un espace de valorisation des savoir-faire de Cristel	Société de portage	1 417 200 €	1 133 760 €	
21	Création d'une plateforme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et de loisirs	CCPH	1 500 000 €	750 000 €	
22	Odyssee du cirque				
22.1	Travaux d'aménagement de l'Ecole des arts du cirque	CCPH	420 000 €	190 000 €	
22.2	Création d'un centre de Formation Professionnelle des arts du cirque	CCPH	1 600 000 €	800 000 €	
	<b>Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants</b>		38 240 640 €	600 000 €	6 870 948 €
23	Restructuration d'une friche commerciale à Delle	CCST	2 200 000 €		300 000 €
24	Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI	Association La Maison de Jeanne	1 330 000 €		349 000 €
25	Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA : mise en place d'un magasin de producteurs et outils de transformation	Association de producteurs	1 500 000 €	600 000 €	
26	Construction du conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Montbéliard	PMA	15 300 000 €		2 000 000 €
27	Restructuration de la synagogue de Fossemaigne en un point d'accueil touristique, une salle d'exposition et une médiathèque communale	Grand Belfort	684 062 €		342 031 €
28	Restructuration de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert	Grand Belfort	540 666 €		100 000 €
29	Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont pour en faire une cantine et un accueil périscolaire	Commune de Grand-Charmont	741 500 €		207 750 €
30	Construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire et au périscolaire sur le site de l'école primaire Ratareau de Bavans	Commune de Bavans	854 172 €		117 475 €
31	Création d'un bâtiment périscolaire à Dambelin	Commune de Dambelin	950 640 €		100 100 €
32	Rénovation d'une école à Voujeaucourt	Commune de Voujeaucourt	300 000 €		38 000 €
33	Création d'un complexe sportif à Delle	Ville de Delle	3 000 000 €		200 000 €
34	Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin	Ville de Danjoutin	2 258 600 €		300 000 €

35	Réhabilitation du gymnase de Giromagny	Syndicat mixte de création	881 000 €		352 000 €
36	Création d'un parc urbain multigénérationnel en zone naturelle protégée à Héricourt	Ville d'Héricourt	850 000 €		340 000 €
37	Requalification du parvis de la tour du château d'Héricourt, des rues et des espaces publics environnants	Ville d'Héricourt	1 200 000 €		245 000 €
38	Aménagement de la place de la République à Belfort	Ville de Belfort	4 875 000 €		1 639 592 €
39	Requalification urbaine de la porte d'entrée ouest d'Héricourt – avenue de Saint Valbert	Ville d'Héricourt	775 000 €		240 000 €
40	<b>Développer les mobilités douces et durables</b>		4 765 673 €	608 000 €	1 117 671 €
41	Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château	Commune de Montreux-Château	241 084 €		120 542 €
42	Liaison Eurovéloroute – rive droite du Doubs	PMA	1 000 000 €	500 000 €	
43	Bouclage sud du Stratégique – reconstruction de la passerelle des Sablières	Grand Belfort	740 000 €	108 000 €	
44	Bouclage Nord du Stratégique – Aménagement de la liaison douce Chèvremont – Perouse – Belfort	Grand Belfort	60 000 €		30 000 €
45	Développement d'itinéraires cyclables dans le Pays de Montbéliard	PMA	1 575 000 €		630 000 €
46	Relier Héricourt à la Coulée Verte	CCRH	700 000 €		175 000 €
47	Réalisation d'une piste cyclable rue de l'abattoir à Giromagny	Ville de Giromagny	20 250 €		10 125 €
48	Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable entre la RD 437 et la Coulée Verte (phase 2)	Commune de Châtenois-les-Forges	175 189 €		78 835 €
49	Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré	Commune de Méziré	86 305 €		40 000 €
	Valoriser la qualité paysagère du territoire à travers des itinéraires de randonnée	PMA	165 845 €		33 169 €
		<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>175 555 329 €</b>	<b>27 034 081 €</b>	<b>7 988 619 €</b>
		<b>TOTAL</b>		<b>35 022 700 €</b>	

## Annexe 4 – Eco-conditionnalité

### I. Eco-conditionnalité des aides régionales sur les bâtiments tertiaires publics soutenus au titre des contrats de territoires 2018-2020

#### 1. Niveaux de consommation énergétique

Le niveau de consommation énergétique visé sera celui défini par le référentiel EFFINERGIE+ c'est-à-dire :

**Pour les bâtiments à usage d'enseignement, d'accueil petite-enfance et de santé :**

**Cep  $\leq 0$  kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an avant pondérations réglementaires (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)**

**Pour les bâtiments destinés à d'autres usages :**

**Cep  $\leq 0$  kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an avant pondérations réglementaires (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)**

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th BCE.

#### 1.1. En rénovation

Le niveau de consommation énergétique visé sera celui défini par le référentiel EFFINERGIE rénovation c'est à dire : **Cep projet  $\leq$  Créf - 40 %**

Sans dépasser 80 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>.an avant pondérations géographiques et altimétriques

Et en respectant les garde-fous ci-dessous sur les parois traitées (sauf impossibilité technique avérée) :

Pour les travaux d'isolation thermique des toitures, combles, rampants :	$R \geq 7.5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Pour les travaux d'isolation thermique des toitures terrasses :	$R \geq 5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Pour les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur :	$R \geq 4 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Pour les travaux d'isolation thermique des planchers bas :	$R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
Pour les travaux de remplacement des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur ou sur un espace non chauffé :	<p>Fenêtres et portes fenêtres :  <math>U_w \leq 1.3 \text{ W/m}^2.\text{K}</math> et <math>S_w \geq 0.3</math>                      Ou  <math>U_w \leq 1.7 \text{ W/m}^2.\text{K}</math> et <math>S_w \geq 0.36</math>                      Portes d'entrée et portes palières :  <math>U_d \leq 1.7 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p>

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th C E Ex.

#### 2. Etanchéité de l'air

Que ce soit en construction ou en rénovation, tests d'étanchéité à l'air devront être réalisés :

- le premier au clos couvert avec mise en œuvre de mesures correctrices si besoin,
- le second au moment de la réception des travaux.

La valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique ne devra pas être dépassée lors du second test.

Les résultats du second test seront à fournir lors de la demande de versement du solde de subvention. En cas de non atteinte de la valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique, le solde de subvention ne sera pas versé.

Les prestations relatives aux tests d'étanchéité à l'air pourront :

- soit être incluses par le maître d'œuvre dans un des CCTP et donc à la charge de l'entreprise attributaire de ce lot,
- soit être commandées par le maître d'ouvrage à une entreprise spécialisée, agréée et non attributaire des marchés de travaux.

Dans tous les cas, le maître d'œuvre devra en informer clairement l'ensemble des entreprises attributaires des différents lots de travaux :

- soit par mention spécifique dans chaque CCTP lot par lot,
- soit au travers d'une annexe ou d'un CCTP tous corps d'état visés par l'ensemble des entreprises attributaires des lots de travaux.

### 3. Chauffage

Les systèmes de chauffage électrique par effet Joule (radiateur) utilisés comme systèmes de chauffage uniques sont proscrits et rendent donc l'ensemble du projet inéligible.

Les pompes à chaleur air/air sont autorisées mais leur coût sera retiré de l'assiette éligible. Les pompes à chaleur air/eau ainsi que toutes les autres modes que ceux cités ci-dessus sont éligibles.

### 4. Autres éléments liés à l'efficacité énergétique

Le cahier des charges technique EFFILOGIS servira de base aux échanges techniques entre la Région, le maître d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'œuvre tout au long du projet : en phase conception comme en phase réalisation.

## II. Éco-conditionnalité des aides régionales sur les aménagements

### PROJETS D'AMÉNAGEMENTS URBAINS

Les maîtres d'ouvrages sont invités à élaborer leurs projets en s'inspirant de tous les outils et guides de recommandations existants leur permettant de s'inscrire dans une démarche du type approche environnementale de l'urbanisme.

Les projets devront être intégrés aux stratégies conduites à différentes échelles du territoire : schémas régionaux, SCoT, PDU, PLUI ... Ces stratégies doivent permettre de définir des priorités partagées en termes de maîtrise foncière et de projets d'aménagement urbain.

Dans les projets, sera attendue la démonstration par le maître d'ouvrage d'un traitement qualitatif des espaces publics, et de la prise en compte des objectifs de développement durable suivants :

- ⇒ Objectif 1 : Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (développement des modes doux...) et l'intermodalité
- ⇒ Objectif 2 : Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville (effort de végétalisation, utilisation des essences locales...)

Ainsi, les aménagements urbains devront être définis à travers un projet global qui prendra en compte notamment les éléments suivants :

- ⇒ Les projets seront examinés au regard du projet de développement urbain global : dans une logique de renforcement des centralités urbaines, les projets devront faciliter l'accès aux services et aux commerces, permettre la réappropriation de l'espace public, faciliter l'accès aux transports existants ;
- ⇒ Prévoir dès la conception l'accessibilité à tous les usagers et riverains afin d'éviter les aménagements trop coûteux par la suite, la place des véhicules motorisés dans la ville, la place des circulations douces, l'accès aux transports en commun (présents ou futurs), la gestion et l'entretien en rapport avec les moyens techniques et humain de la collectivité ;
- ⇒ Prendre en compte les données climatiques et de sol ;
- ⇒ Modérer et adapter l'éclairage selon les usages, les lieux, les saisons, les horaires ;
- ⇒ Favoriser les surfaces absorbantes pour un meilleur écoulement des eaux et une infiltration des eaux de ruissellement et limiter les surfaces minérales pour réduire l'effet d'échauffement des sols et éviter l'aspect urbain ou routier. Les aménagements devront à minima maintenir la situation existante (avant travaux) en termes d'imperméabilisation des sols ou des surfaces, ou justifier de mesures compensatoires ;
- ⇒ Introduire du végétal en respectant l'identité des lieux, en prévoyant gestion et usages ;
- ⇒ Impulser sur ces secteurs stratégiques des références régionales en termes d'aménagements urbains innovants et de haute qualité qui intègrent des critères liés au développement durable ;
- ⇒ Anticiper la gestion des déchets de chantier ;
- ⇒ Associer les riverains, usagers, associations ... aux choix d'aménagement.

**NB : Les dépenses relatives à l'assainissement et l'eau potable sont inéligibles**

N°13	FICHE PROJET	
<b>Réaménagement du site des Forges de Grandvillars – phase 2</b>		

**Lien avec la stratégie du territoire :** Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels

**Maître d'ouvrage :** Communauté de Communes du Sud Territoire, en concession à la SODEB

### Objectif :

La restructuration complète du site des Forges de Grandvillars a été lancée en 2010, dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, avec pour objectif d'assurer la pérennisation d'un très ancien site industriel. La première phase de cette restructuration est aujourd'hui achevée. Elle a permis d'obtenir les résultats escomptés en matière de pérennisation et de développement des activités existantes.

Le projet global a pour objectif non seulement de rénover des bâtiments industriels, certes toujours en activité, mais vieillissants, et ainsi anticiper la potentielle délocalisation du site et l'apparition de nouvelles friches industrielles.

Le projet élaboré de façon partenariale avec les entreprises était porteur d'une forte ambition, puisqu'il s'agissait de transformer un site voué à l'abandon, inadapté à un projet industriel moderne en un site pleinement compétitif et attractif. En matière de restructuration de site industriel, une nouvelle trame viaire a été créée, les bâtiments de LISI Automotive complètement réhabilités, ceux de Selectarc restructurés, et la rénovation du bâtiment O a permis l'installation du siège du groupe LISI Automotive.

En matière d'emploi sur le site, les effectifs ont plus que doublés, les objectifs en matière d'emploi ont donc été atteints. En matière de développement durable, les sols pollués ont été traités, en articulation étroite avec les services de l'État, le canal usinier a été mis en valeur, les liaisons douces développées, les berges et espaces naturels préservés.

### Description du projet :

La seconde phase, objet de la présente fiche, qui porte sur la valorisation des bâtiments les plus anciens du site, abandonnés de longue date, a pour objectif l'implantation d'emplois tertiaires et donc la poursuite de la diversification d'un site initialement uniquement industriel. Elle vise à implanter, à Grandvillars, le siège d'un groupe international comptant plus de dix mille salariés dans le monde, et disposant de sites industriels dans douze pays, et dont des emplois tertiaires supérieurs.

L'implantation du siège de LISI aux Forges permet de poursuivre la requalification du site dans une perspective résolument offensive, conforte de façon durable le site des Forges à Grandvillars, en faisant du Sud Territoire son centre de gravité, et symbolise une nouvelle attractivité du Sud Territoire.

La phase 2 se compose de :

- la rénovation du Bâtiment R
- la restructuration du bâtiment U
- la requalification des espaces extérieurs

Cette dernière partie de l'opération fait l'objet d'une demande d'apport de fonds publics.

Suite à l'étude de faisabilité faisant apparaître des coûts de réhabilitation prohibitifs, il a été décidé de démolir les anciennes cités ouvrières, dites « casernes » pour réaménager l'espace en parkings paysagés destinés à compléter les infrastructures d'accueil du site.

Le canal usinier marque la limite entre 2 espaces traités de façons très différentes :

- entre le canal et les bâtiments R et U, l'espace est traité sous forme d'une place publique, destinée à mettre en valeur les bâtiments et l'ensemble du site. Cet espace est interdit à la circulation automobile et comporte divers cheminements piétonniers
- de l'autre côté du canal, côté RD19, l'emplacement dégagé par la destruction de la caserne sera traité en parkings paysagés pour les besoins du site et en particulier pour ceux qui répondront à la commercialisation du bâtiment U et une trame viaire sera conçue, assurant la desserte de la Place des Forges, de ce stationnement et de l'ancienne école des Forges transformée en logements en 2017.

#### Echéancier :

- Travaux sur le bâtiment R : 2017-2019
- Travaux sur les espaces extérieurs :
  - acquisitions : 2015
  - travaux : 2017-2019

#### Localisation :

Grandvillars

#### Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Coût de l'opération « phase 2 » : 2 148 000 € HT

- - Acquisition et frais : 550 000 euros
- - Démolition : 65 000 euros
- - Aménagement place des Forges : 701 000 euros
- - Aménagement place Caserne : 540 000 euros
- - Imprévus : 80 000 euros
- - Études, maîtrise d'œuvre : 140 000 euros
- - Concession : 72 000 euros

#### Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financier	Taux %	Montant €
Région	46	1 000 000
Etat (DSIL)	19	400 000
Autofinancement	35	748 000
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>2 148 000</b>

N°23	FICHE PROJET	
Restructuration d'une friche commerciale à Delle		

**Lien avec la stratégie du territoire :** Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

**Maître d'ouvrage :** Communauté de communes du Sud Territoire

### Objectif :

Les difficultés des commerces de centre-ville sont bien connues, avec chaque année la perte de milliers de commerces de proximité. Le maintien du petit commerce de proximité suppose qu'il évolue, s'adapte aux conditions du monde moderne.

Plusieurs éléments semblent à cet égard décisifs ; le premier est la visibilité, qui dépend clairement du lieu d'implantation. Les commerces de centre-ville sont ainsi très pénalisés par rapport à ceux situés sur un grand axe. Le second est l'effet de masse, lié à la proximité des commerces, qui s'épaulent les uns les autres, comme en témoigne le succès des galeries commerciales et des rues piétonnes. Le troisième, généralement surestimé est la facilité d'accès et de stationnement. Il va de soi que le stationnement est un outil indispensable, mais l'exemple même des rues piétonnes montre bien que la dynamique de groupe est beaucoup plus importante que la proximité immédiate du stationnement.

L'enjeu, plus que de mener des combats de retardement face à des évolutions qui ont malheureusement peu de chances de s'inverser, est de mettre en œuvre des projets permettant de regrouper ces trois éléments, et ainsi de donner le plus de chances possibles aux commerçants.

Une opportunité est à ce titre présente sur la commune de Delle, opportunité qu'il est nécessaire et possible d'exploiter, à travers le site de l'ancien Leader Price, qui n'abrite plus aujourd'hui qu'une seule enseigne d'optique.

Le bâtiment était occupé, pour l'essentiel, par une moyenne surface, dont la fermeture a créé un contexte ne permettant pas le maintien des autres activités présentes, fragiles. Par ailleurs, des choix pour le moins surprenants avaient été opérés, avec la fermeture du bâtiment sur l'ensemble des façades visibles.

### Description du projet :

En matière de surface, l'ensemble immobilier permet, après découpage, de disposer d'une dizaine de cellules commerciales, permettant de créer un effet de masse et donc d'entraînement.

Par ailleurs, l'offre de stationnement, sous réserve d'éviter les longues Document de travail CCST – 01/06/18 1durées, est suffisante pour un fonctionnement satisfaisant, permettant de parvenir au plus près des boutiques.

L'enjeu est de permettre un nouveau départ pour ce site ; cela suppose de le remodeler sensiblement, de façon à éviter de renvoyer une image architecturalement datée, et de répondre au mieux aux attentes tant du public que des commerçants.





Les discussions engagées avec le propriétaire de l'essentiel des surfaces vacantes ont permis de déboucher sur un accord quant à une cession à la communauté de communes, pour un montant arrêté à 730 000 euros. Une première estimation des travaux à réaliser conduit à une évaluation de l'ordre de 1 457 K€ HT, pour une prestation qui prendrait en charge :

- la réfection complète de l'enveloppe du bâtiment, en s'appuyant le plus possible sur la structure actuelle,
- la mise en place des façades et vitrines,
- les huisseries extérieures,
- le cloisonnement intérieur,
- et l'arrivée des fluides dans chacune des cellules.

L'aménagement de chacune de celles-ci étant opéré par le locataire.

**Partenariats envisagés (hors financement) :**

État, Région, Ville de Delle, associations de commerçants, commerçants de Delle

**Echéancier :**

- Études, dépôt permis de construire, lancement consultation entreprises : 2018
- Travaux : 2018-2019
- Réception des travaux / ouverture : automne 2019

**Localisation :**

Delle (90), à proximité du centre ancien – rayonnement commercial sur l'ensemble de la Communauté de Communes et côté suisse.

**Indicateurs d'évaluation :**

- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Nombre de cellules occupées à l'année N+1 et palette de commerces différents

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**

Coût de l'opération (acquisition, études, honoraires, travaux et aménagement) : 2,2 millions d'euros HT

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
Etat - DSIL	14	300 000
Etat - DETR	7	150 000
Europe - FEADER	12	270 000
Région	14	300 000
CCST (autofinancement)	53	1 180 000
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>2 200 000</b>

N°33	FICHE PROJET
Création d'un complexe sportif à Delle	

**Lien avec la stratégie du territoire :** Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

**Maître d'ouvrage :** Ville de Delle

#### Objectif :

La Ville de Delle dispose de 2 gymnases et d'un Dojo. Le gymnase situé rue de Verdun a été rénové, il y a une quinzaine d'années. Le second, situé dans l'enceinte du stade des Fromentaux, date de 1956. Il ne répond plus aux normes actuelles. Enfin, le Dojo dispose d'une surface de 90 m<sup>2</sup> de tatami.

Ces lieux sont utilisés par des associations, la Cité scolaire Jules Ferry (regroupant un collège et un Lycée d'Enseignement Professionnel). Son usage concerne une population résidant à Delle (50 % environ) et dans la Communauté de Communes du Sud Territoire (50 % environ).

Il s'agit pour la Ville de Delle de créer un espace sportif :

- permettant la pratique du basket-ball et du handball d'une part,
- permettant la pratique du judo d'autre part,
- conforme aux normes d'accessibilité en vigueur et aux normes des fédérations sportives,
- favorisant le lien social, l'accueil des familles et des usagers,
- respectueux des normes environnementales les plus rigoureuses

#### Description du projet :

La Ville de Delle souhaite créer un complexe sportif doté d'un terrain de handball / basket-ball permettant au club de basket de répondre aux critères de sa fédération dans le championnat « pré national ». Le bâtiment sera également doté d'un dojo de 200 m<sup>2</sup> et de vestiaires / salles de réunion / espace convivialité / rangement / parking.

#### Partenariats envisagés (hors financement) :

État, Région, Département 90, Communauté de Communes du Sud Territoire, associations sportives locales

#### Echéancier :

Études et travaux : 2019-2020

#### Localisation :

Ville de Delle

#### Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Nombre de licenciés des clubs utilisateurs

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 090-249000241-20190704-2019\_05\_25-DE

**Coût prévisionnel et détail des dépenses :**  
3 millions d'euros HT

**Plan de financement prévisionnel (=recettes) :**

Financier	Taux %	Montant €
DETR	5	150 000
CPER	17	500 000
Département du Territoire de Belfort	17	500 000
Région	7	200 000
Fonds national pour le développement du sport	17	500 000
Ville de Delle	37	1 150 000
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>3 000 000</b>

Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le



ID : 090-249000241-20190704-2019\_05\_25-DE